



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère

SONT ABSENTES :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2021-356

Rés. 2021-357



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 4 OCTOBRE 2021

4.1 Bail - Gestion du bar et du restaurant du centre de ski du Mont Ti-Basse

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-36 et de l'autoriser à signer un bail de 2 ans, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023, avec monsieur Sébastien Bouffard, pour la gestion du bar et du restaurant du centre de ski du Mont Ti-Basse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Remplacement résolution 2021-72 - Demande de subvention – Réfection de la bibliothèque Alice-Lane

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-38 et de confirmer l'engagement de la Ville dans le cadre du dépôt d'un projet pour la réfection de la bibliothèque au Programme Aide financière au développement des infrastructures culturelles et :

- De déposer une demande d'aide financière de 3 266 843,27 \$, taxes nettes incluses, dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de réfection et agrandissement de la bibliothèque Alice-Lane;
- De mandater monsieur Carl Prévèreault, directeur du Service de la culture et des loisirs comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- D'assumer une part estimée à un minimum de 980 052,99 \$, taxes nettes incluses, dans la réalisation du projet;
- D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ou indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

Il est également convenu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Réseau des Espaces bleus du Québec - Déclaration d'intention

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé la création des Espaces bleus, un réseau de lieux culturels et patrimoniaux visant la promotion et la transmission de l'héritage culturel québécois;

Considérant que ce réseau sera constitué de bâtiments patrimoniaux requalifiés;

Considérant que la Ville a à coeur la préservation de son patrimoine bâti;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau, en collaboration avec le comité de *La Maison du premier ministre*, désire saluer l'un de ses illustres représentants, monsieur Brian Mulroney, 18^e premier ministre du Canada de 1984 à 1993 en réalisant une exposition permanente au pavillon Mance;

Rés. 2021-358

Rés. 2021-359



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la conceptualisation de cette exposition est réalisée et que le projet est rendu à la phase de réalisation;

Considérant que le projet de *La maison du Premier Ministre* cadre parfaitement avec les orientations du réseau des Espaces bleus, notamment : de valoriser notre histoire, nos héros et nos héroïnes, de faire le lien entre le Québec d'hier et celui d'aujourd'hui et d'être une source d'inspiration pour les générations futures et de fierté pour les collectivités;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau est une place de choix pour être l'hôte de l'Espace bleu de la Côte-Nord;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire travailler de concert avec le gouvernement du Québec afin de permettre la réalisation de ce projet visionnaire catalyseur de fierté;

Considérant que des démarches sont déjà amorcées avec le ministère de la Culture et des Communications afin de faire valoir le positionnement stratégique de la Ville de Baie-Comeau pour accueillir l'Espace bleu;

Rés. 2021-360

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-22 et de déclarer officiellement au gouvernement du Québec l'intention de la Ville de Baie-Comeau d'accueillir l'Espace bleu de la Côte-Nord en y intégrant l'exposition permanente de *La maison du Premier Ministre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Demande de subvention - Réfection du bâtiment des ateliers et entrepôts du 30, avenue Dollard-Des Ormeaux

Rés. 2021-361

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-23 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de réfection du bâtiment des ateliers et entrepôts du 30, avenue Dollard-Des Ormeaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

La Ville a pris connaissance du Guide du promoteur RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

De plus, la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation en continu de l'infrastructure visée ainsi que tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

Il est également résolu de désigner la directrice du développement économique, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-14 afin que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019 à 2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux n° 1 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Appel d'offres 2021-10 - Remplacement des conduites souterraines de la piscine extérieure du parc Napoléon-Paul-Otis

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-15 et de retenir les services de l'entreprise Soucy Aquatik, pour le remplacement des conduites souterraines de la piscine extérieure du parc Napoléon-Paul-Otis, pour la somme de 270 400 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Appel d'offres INV2021-32 - Services professionnels en architecture - Réaménagement de la caserne du secteur Marquette vers le 16 avenue Roméo-Vézina

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-16 et d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour

Rés. 2021-362

Rés. 2021-363

Rés. 2021-364



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

le réaménagement de la caserne du secteur Marquette vers le 16 avenue Roméo-Vézina à Éric Lirette architecte, pour la somme de 24 000 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres INV2021-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Appel d'offres INV2021-33 - Services professionnels en ingénierie - Réaménagement de la caserne du secteur Marquette vers le 16 avenue Roméo-Vézina

Rés. 2021-365

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-17 et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le réaménagement de la caserne du secteur Marquette vers le 16 avenue Roméo-Vézina à CIMA, Groupe-Conseil TDA, pour la somme de 49 950 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres INV2021-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Appel d'offres 2021-27 - Acquisition d'une niveleuse six roues motrices neuve ou usagée avec équipement de déneigement

Rés. 2021-366

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-20 et d'accorder le contrat de fourniture d'une niveleuse six roues motrices (6 x 6) neuve ou usagée avec équipement de déneigement à Toromont Cat, une division d'Industries Toromont Ltée pour un montant de 503 899,32 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-27 et procéder à la publication de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de cette niveleuse sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Appel d'offres 2021-34 - Acquisition de deux niveleuses neuves ou usagées

Rés. 2021-367

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-21 et d'accorder le contrat de fourniture de 2 niveleuses neuves avec équipement de déneigement à Toromont Cat, une division d'Industries Toromont Ltée pour un montant de 1 102 419,82 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-34 et procéder à la publication de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de ces niveleuses sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Budget 2022 - Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

Rés. 2021-368

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-23 afin d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, au montant de 6 850 079 \$ et établissant la quote-part de la Ville de Baie-Comeau pour l'année 2022 à 2 352 435 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.12 Appel d'offres 2021-35 - Acquisition d'une chargeuse sur roues

Rés. 2021-369

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-24 et d'accorder le contrat de fourniture d'une chargeuse sur roues à Strongco pour un montant de 344 946,85 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-35 et procéder à la publication de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de cette chargeuse sur roues sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 2

Rés. 2021-370

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-31 et de signifier à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) son intérêt à participer au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 2, pour une durée de 2 ans et pour un montant total de 202 682,44 \$, prévoyant une contribution de 84 682,44 \$ de notre municipalité et de 118 000 \$ du MCC.

De nommer monsieur François Corriveau, directeur général, comme mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 Budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan au 23 juillet 2021

Rés. 2021-371

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-30 et d'approuver le budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'année 2021, étant de 4 121 923 \$ au 23 juillet 2021. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 2 590 244 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 259 025 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15 Appel d'offres CAR-2022 - Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de mettre sur pied, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-33 et de renouveler l'entente auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le regroupement d'achats de carburants en vrac pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

Il est également résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de 2 ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburant requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ par litre acheté aux non membres de l'UMQ;
- pourra facturer aux participants, à très faible volume, des frais de gestion minimums annuels de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.16 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-22 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2021-372

Rés. 2021-373



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.17 Listes de comptes 2021-29, 2021-30, 2021-31, 2021-32, 2021-33, 2021-34 et 2021-35

Rés. 2021-374

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-31 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2021-29, 2021-30, 2021-31, 2021-32, 2021-33, 2021-34 et 2021-35 pour les périodes 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.18 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 21 septembre 2021

Rés. 2021-375

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-32 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 21 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.19 Appui à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Considérant que la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC) poursuit depuis 2012 des démarches dans le but de prendre en charge les installations portuaires fédérales de Baie-Comeau;

Considérant que cette prise en charge par une organisation locale est nécessaire et urgente pour assurer le développement du plein potentiel du port de Baie-Comeau afin de contribuer au rayonnement et au développement durable de la collectivité;

Considérant que la CGPBC a complété les négociations avec le gouvernement fédéral concernant les ententes devant être ratifiées pour officialiser la transaction de prise en charge, soit la convention de cession, l'acte de cession et l'entente relative à la contribution;

Considérant que les ententes négociées entre la CGPBC et le gouvernement fédéral décrivent en détail les pouvoirs consentis à la corporation à titre de futur propriétaire des installations ainsi que les obligations auxquelles elle devra se conformer auprès du gouvernement fédéral;

Considérant que le service juridique de la Ville de Baie-Comeau a fait l'analyse des ententes, à la demande de la CGPBC, et n'a pas de commentaires à émettre.

Rés. 2021-376

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De réitérer l'appui de la Ville de Baie-Comeau concernant le transfert des installations portuaires fédérales en faveur de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Émission d'obligations au montant de 8 496 000 \$

6.1.1 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 496 000 \$ qui sera réalisé le 4 novembre 2021

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 496 000 \$ qui sera réalisé le 4 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéros	Pour un montant de \$
2007-722	1 200 \$
2007-723	500 \$
2007-729	9 900 \$
2007-733	200 000 \$
2008-741	99 400 \$
2008-742	21 000 \$
2008-749	6 800 \$
2009-763	9 000 \$
2009-765	1 300 \$
2009-772	196 700 \$
2009-777	25 700 \$
2009-777	25 700 \$
2010-781	2 859 900 \$
2010-782	672 000 \$
2010-784	294 900 \$
2010-785	1 003 800 \$
2009-767	32 400 \$
2010-790	215 859 \$
2011-795	537 100 \$
2011-796	60 100 \$
2011-796	60 100 \$
2011-801	390 700 \$
2012-810	318 900 \$
2015-877	422 100 \$
2003-653	15 944 \$
2019-978	176 330 \$
2020-1003	208 667 \$
2021-1023	500 000 \$
2021-1026	100 000 \$
2012-818	30 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-741, 2008-749, 2009-765, 2009-772, 2010-781, 2010-782, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-801, 2012-810, 2019-978, 2020-1003, 2021-1023 et 2021-1026, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau avait, le 28 septembre 2021, un emprunt au montant de 741 000 \$, sur un emprunt original de 8 000 000 \$ concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2012-810 et 2015-877;

Attendu que, en date du 28 septembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 4 novembre 2021 inclut les montants requis pour ce financement;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2012-810 et 2015-877;

Rés. 2021-377

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 novembre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Succursale 06451
600, boulevard Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2X8

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Baie-Comeau, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 2008-741, 2008-749, 2009-765, 2009-772, 2010-781, 2010-782, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-801, 2012-810, 2019-978, 2020-1003, 2021-1023 et 2021-1026 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 4 novembre 2021, le terme original des règlements d'emprunts numéros 2012-810 et 2015-877 soit prolongé d'un mois et 7 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 2021-1037 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

voter concernant le Règlement 2021-1037 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$.

Une consultation écrite s'est tenue pendant au moins 15 jours, soit du 3 au 20 septembre 2021, conformément à l'arrêté numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 juillet 2021, concernant les procédures relatives à l'approbation des personnes habiles à voter.

Rés. 2021-378

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2021-1039 concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre « Rénovation-Québec » pour appuyer les municipalités qui veulent se doter de programmes visant l'amélioration des logements et du milieu bâti dans les secteurs résidentiels dégradés;

Considérant que le gouvernement du Québec met à la disposition de la Ville de Baie-Comeau une enveloppe budgétaire de 250 000 \$ dans le cadre de la programmation 2021-2022 du programme Rénovation Québec;

Considérant que cet investissement du gouvernement du Québec implique une participation financière de la Ville de Baie-Comeau d'une somme de 250 000 \$ pour un budget total du programme de 500 000 \$;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-379

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2021-1039 concernant le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2021-1040 pour le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022 - Emprunt de 500 000 \$

Considérant l'article 3.1.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec relativement à la mise en oeuvre de la programmation 2021-2022 du programme Rénovation Québec (PRQ);



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que les sommes allouées à la programmation 2021-2022 du programme Rénovation Québec sont de l'ordre de 500 000 \$ et que la Société d'habitation du Québec en défraie 50 %;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour défrayer les coûts de la mise en oeuvre du programme Rénovation Québec;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil tenue le 20 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-380

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2021-1040 pour le programme Rénovation Québec, programmation 2021-2022, décrétant un emprunt de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2021-1041 pour réfection et modernisation du poste électrique Bégin - Emprunt de 7 808 094 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la réfection et à la modernisation du poste électrique Bégin;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 20 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-381

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2021-1041 pour réfection et modernisation du poste électrique Bégin, décrétant un emprunt de 7 808 094 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2021-382

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM